

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 88 333 811 dinars et un bénéfice net de la période de 899 182 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 25 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/09/2019 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	69 773 070,582	90 915 623,671	79 631 032,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		69 773 070,582	90 915 623,671	79 631 032,573
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	18 560 740,311	18 339 471,951	16 714 722,114
	a- Placements monétaires		5 990 107,248	3 323 273,303	1 834 137,939
	b- Disponibilités		12 570 633,063	15 016 198,648	14 880 584,175
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			88 333 810,893	109 255 095,622	96 345 754,687
<u>PASSIF</u>			<u>518 620,163</u>	<u>710 911,049</u>	<u>282 130,015</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	495 562,959	682 105,641	225 939,765
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	23 057,204	28 805,408	56 190,250
<u>ACTIF NET</u>			<u>87 815 190,730</u>	<u>108 544 184,573</u>	<u>96 063 624,672</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	85 139 350,184	105 399 917,384	92 324 185,204
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>2 675 840,546</u>	<u>3 144 267,189</u>	<u>3 739 439,468</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		700,382	189,053	165,581
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		2 675 140,164	3 144 078,136	3 739 273,887
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			88 333 810,893	109 255 095,622	96 345 754,687

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	871 798,813	2 749 003,420	1 139 417,673	3 772 822,651	4 819 157,340
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		871 798,813	2 749 003,420	1 139 417,673	3 772 822,651	4 819 157,340
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	243 340,068	680 212,571	276 336,251	804 382,235	1 045 827,859
	Total des revenus des placements		1 115 138,881	3 429 215,991	1 415 753,924	4 577 204,886	5 864 985,199
CH 1	Charges de gestion des placements	3.8	-196 134,199	-605 368,557	-252 597,296	-842 202,047	-1 067 929,584
	Revenu net des placements		919 004,682	2 823 847,434	1 163 156,628	3 735 002,839	4 797 055,615
CH 2	Autres charges	3.9	-30 068,551	-91 820,897	-38 186,367	-123 608,007	-158 808,848
	Résultat d'exploitation		888 936,131	2 732 026,537	1 124 970,261	3 611 394,832	4 638 246,767
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		44 968,927	-56 886,373	-224 203,551	-467 316,696	-898 972,880
	Sommes distribuables de la période		933 905,058	2 675 140,164	900 766,710	3 144 078,136	3 739 273,887
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-44 968,927	56 886,373	224 203,551	467 316,696	898 972,880
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		8 802,709	27 837,810	18 024,732	-343 753,371	-559 087,291
	Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		1 442,731	888,200	0,000	381 836,667	608 770,000
	Frais de négociation de titres		0,000	-1 428,170	0,000	-17 261,996	-17 261,996
	Résultat net de la période		899 181,571	2 759 324,377	1 142 994,993	3 632 216,132	4 670 667,480

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>899 181,571</u>	<u>2 759 324,377</u>	<u>1 142 994,993</u>	<u>3 632 216,132</u>	<u>4 670 667,480</u>
a- Résultat d'exploitation	888 936,131	2 732 026,537	1 124 970,261	3 611 394,832	4 638 246,767
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8 802,709	27 837,810	18 024,732	-343 753,371	-559 087,291
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1 442,731	888,200	0,000	381 836,667	608 770,000
d- Frais de négociation de titres	0,000	-1 428,170	0,000	-17 261,996	-17 261,996
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 404 373,750</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 144 954,940</u>	<u>-4 144 954,940</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>1 765 989,186</u>	<u>-7 603 384,569</u>	<u>-10 006 324,795</u>	<u>-33 381 691,175</u>	<u>-46 900 702,424</u>
a- Souscriptions	12 499 892,999	36 531 724,892	9 456 452,727	40 464 326,867	51 814 554,055
- Capital	12 285 500,000	35 698 600,000	9 303 300,000	39 650 700,000	50 713 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-104 652,898	-307 642,202	-83 368,542	-351 099,002	-448 822,074
- Régularisation des sommes distribuables	319 045,897	1 140 767,094	236 521,269	1 164 725,869	1 550 076,129
b- Rachats	10 733 903,813	44 135 109,461	19 462 777,522	73 846 018,042	98 715 256,479
- Capital	10 549 700,000	42 974 000,000	19 174 300,000	72 285 300,000	96 552 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-89 858,999	-370 909,342	-172 264,845	-639 236,002	-853 927,481
- Régularisation des sommes distribuables	274 062,812	1 532 018,803	460 742,367	2 199 954,004	3 016 983,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 665 170,757	-8 248 433,942	-8 863 329,802	-33 894 429,983	-46 374 989,884
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	85 150 019,973	96 063 624,672	117 407 514,375	142 438 614,556	142 438 614,556
b- En fin de période	87 815 190,730	87 815 190,730	108 544 184,573	108 544 184,573	96 063 624,672
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	841 298	931 410	1 162 163	1 389 799	1 389 799
b- En fin de période	858 656	858 656	1 063 453	1 063 453	931 410
VALEUR LIQUIDATIVE	102,270	102,270	102,067	102,067	103,137
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,15%	4,08%	4,10%	3,87%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30/09/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2019 d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
BTA	(1)	50 418 255,442	57 677 448,906	50 734 276,482
Obligations émises par l'Etat	(2)	1 216 615,082	1 824 990,904	1 847 312,877
Obligations des Sociétés	(2)	18 138 200,058	31 413 183,861	27 049 443,214
Total		69 773 070,582	90 915 623,671	79 631 032,573

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	50 418 255,442	57,08%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 022 944,760	5,69%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	977 049,774	1,11%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 370 583,330	8,34%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	31 899 779,920	36,11%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 147 897,658	5,83%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		1 200 000,000	1 216 615,082	1,38%
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	1 200 000,000	1 216 615,082	1,38%
Obligations des Sociétés		17 592 250,000	18 138 200,058	20,53%
AMENBANK ES2009	30 000	999 000,000	999 119,006	1,13%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	900 000,000	918 314,754	1,04%
AMENBANKES2011-1	10 000	200 000,000	200 133,334	0,23%
AMENBANKSUB2010	18 000	719 460,000	723 557,072	0,82%
ATL 2013-1 TF	10 000	200 000,000	204 815,738	0,23%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	1 200 000,000	1 265 395,726	1,43%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	400 000,000	410 764,590	0,47%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	20 000	400 000,000	418 345,206	0,47%
BH 2009CATB	50 000	2 305 000,000	2 378 365,940	2,69%
BNASUB09	23 300	775 890,000	792 099,741	0,90%
BTE 2010	10 000	100 000,000	100 159,126	0,11%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif
BTE 2010 V	10 000	100 000,000	100 252,587	0,11%
BTK09 CAT(B)	15 000	150 000,000	155 888,749	0,18%
BTK2012-1CAT(B)	10 000	142 900,000	149 214,222	0,17%
BTK SUB 2014-1 CAT (A)	17 000	340 000,000	355 884,055	0,40%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	200 000,000	204 524,590	0,23%
CIL 2017-2- 7.95%	10 000	800 000,000	827 803,278	0,94%
CIL2014-2 7.6%	15 000	300 000,000	312 193,315	0,35%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	300 000,000	305 417,705	0,35%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	200 000,000	211 267,507	0,24%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	400 000,000	412 507,541	0,47%
HL 2016-1 7.65%	10 000	400 000,000	406 354,098	0,46%
HL 2016-2 A7.65%	19 400	1 164 000,000	1 223 916,980	1,39%
HL 2017-3 8%	10 000	800 000,000	834 787,946	0,95%
STB2010-1	46 000	460 000,000	475 934,666	0,54%
TLS2014-2	20 000	400 000,000	419 195,617	0,47%
TLS2015-2	10 000	400 000,000	413 836,066	0,47%
TLS2016-1	10 000	400 000,000	411 737,705	0,47%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	800 000,000	832 758,356	0,94%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	570 000,000	594 776,416	0,67%
UIB SUB 2015	20 000	400 000,000	406 793,442	0,46%
UIB2009-1 CAT B	20 000	666 000,000	672 084,984	0,76%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
Revenus des obligations - Intérêts	276 233,663	981 728,670	465 726,379	1 496 300,014	1 936 406,540
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	595 565,150	1 767 274,750	673 691,294	2 276 522,637	2 882 750,800
TOTAL	871 798,813	2 749 003,420	1 139 417,673	3 772 822,651	4 819 157,340

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2019 à 18 560 740,311 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 990 107,248	3 323 273,303	1 834 137,939	6,78%
Disponibilités	(2)	12 570 633,063	15 016 198,648	14 880 584,175	14,23%
Total		18 560 740,311	18 339 471,951	16 714 722,114	21,01%

(1) Placements monétaires :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif
UBCI	7,83%	20 jours	12/09/2019	996 535,072	999 826,038	1,13%
UBCI	7,83%	20 jours	18/09/2019	996 535,072	998 783,851	1,13%
UBCI	7,83%	20 jours	20/09/2019	996 535,072	998 437,059	1,13%
UBCI	7,83%	20 jours	23/09/2019	996 535,072	997 917,435	1,13%
UBCI	7,83%	20 jours	24/09/2019	996 535,072	997 744,378	1,13%
UBCI	7,83%	20 jours	26/09/2019	996 535,072	997 398,487	1,13%
Total placement certificats de dépôt				5 979 210,432	5 990 107,248	6,78%

(2) Disponibilités :

Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Dépôts à terme	4 500 000,000	5 500 000,000	2 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	10 224,218	49 933,591	34 745,535
Intérêts courus/DAV (POT)	128 773,428	101 946,395	111 021,763
Avoirs en banque	7 931 635,417	9 103 210,662	12 234 816,877
Sommes à l'encaissement	0,000	261 108,000	0,000
Total	12 570 633,063	15 016 198,648	14 880 584,175

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	4 656,033	9 688,780	24 399,159	34 378,575
Intérêts des certificats de dépôt	66 693,053	178 908,438	102 315,730	217 124,767	251 875,126
Intérêts sur les avoirs bancaires	176 647,015	496 648,100	164 331,741	562 858,309	759 574,158
TOTAL	243 340,068	680 212,571	276 336,251	804 382,235	1 045 827,859

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	495 562,959	682 105,641	225 939,765
	Frais de gestionnaire	44 675,015	57 536,055	51 415,720
	Frais de dépositaire	67 263,182	93 578,615	25 080,841
	Frais des distributeurs	383 624,762	530 990,971	149 443,204

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	23 057,204	28 805,408	56 190,250
	Etat, retenue à la source	0,000	0,000	27 860,762
	Redevance CMF	7 257,086	9 030,918	8 071,477
	Charges à payer sur l'exercice encours	15 800,118	19 774,490	20 258,011

3.6- Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	93 141 000
* Nombre de titres	931 410
* Nombre d'actionnaires	1 268
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	35 698 600
* Nombre de titres émis	356 986
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	42 974 000
* Nombre de titres rachetés	429 740
<u>Capital au 30/09/2019</u>	
* Montant en nominal	85 865 600
* Nombre de titres	858 656
* Nombre d'actionnaires	1 125

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 s'élève à -8 248 433,942 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/09/2019 est de 858 656 contre 931 410 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>92 324 185,204</u>	<u>92 324 185,204</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>35 698 600,000</u>	<u>35 698 600,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-42 974 000,000</u>	<u>-42 974 000,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>90 564,980</u>	<u>2 766 405,526</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	27 837,810	27 837,810
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	888,200	888,200
- Frais de négociations de titres	-1 428,170	-1 428,170
- Régularisation des sommes non distribuables	63 267,140	63 267,140
- Sommes distribuables		2 675 840,546
<u>Montant fin de période au 30/09/2019</u>	<u>85 139 350,184</u>	<u>87 815 190,730</u>

3.7- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2019 s'élèvent à 2 675 840,546 DT contre 3 739 439,468 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	700,382	189,053	165,581
Résultat d'exploitation	2 732 026,537	3 611 394,832	4 638 246,767
Régularisation du résultat d'exploitation	-56 886,373	-467 316,696	-898 972,880
Total	2 675 840,546	3 144 267,189	3 739 439,468

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>196 134,199</u>	<u>605 368,557</u>	<u>252 597,296</u>	<u>842 202,047</u>	<u>1 067 929,584</u>
Rémunération du gestionnaire	44 675,015	137 889,510	57 536,055	191 834,919	243 250,639
Rémunération du dépositaire	21 792,691	67 263,182	28 066,367	93 578,007	118 658,848
Rémunération des distributeurs	129 666,493	400 215,865	166 994,874	556 789,121	706 020,097

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	<u>30 068,551</u>	<u>91 820,897</u>	<u>38 186,367</u>	<u>123 608,007</u>	<u>158 808,848</u>
Redevance CMF	21 792,691	67 263,182	28 066,367	93 578,007	118 658,848
Abonnement des charges budgétisées	8 275,860	24 557,715	10 120,000	30 030,000	40 150,000

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 275,860</u>	<u>24 557,715</u>	<u>10 120,000</u>	<u>30 030,000</u>	<u>40 150,000</u>
Taxes	1 972,238	5 852,402	3 103,807	9 210,206	12 314,011
Frais bancaires	35,008	103,882	36,699	108,902	145,602
Publication BO CMF	328,881	975,919	379,469	1 126,032	1 505,500
Honoraires CAC	1 709,259	5 072,041	1 709,309	5 072,190	6 781,500
Frais AGO et publications	1 205,816	3 578,128	1 866,059	5 537,328	7 403,387
Jetons de Présence	3 024,658	8 975,343	3 024,657	8 975,342	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

* la gestion du portefeuille de la SICAV,

* la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,

* la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.